

## 2. Evaluation des travaux figurant dans le plan d'action 2018

### 2.1 Coordination intercantonale en matière de géoinformation

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
I-03	<b>Archivage et disponibilité assurée dans la durée des géodonnées</b>	14.24	2016-2019
Situation initiale	Le groupe de travail SIG de la Conférence suisse sur l'informatique (CSI-SIG) a examiné au niveau conceptuel l'archivage et la disponibilité assurée dans la durée de géodonnées cantonales exigés dans la LGéo. Il propose que ce thème soit désormais du ressort de la CCGEO.		
Objectif	Elaborer des recommandations portant sur l'archivage et la disponibilité assurée dans la durée des géodonnées cantonales.		
Coordination avec	COSIG Conférence des directrices et directeurs d'archives suisses (CDA) CadastreSuisse Centre de coordination pour l'archivage à long terme de documents électroniques (CECO)		
Mesures pour 2018	Achevé vers la mi-janvier 2018, le rapport sur le plan de conservation et d'archivage a été remis au CECO qui est chargé de l'expertiser. Il sera ensuite traduit, puis mis en consultation auprès des services spécialisés SIG des cantons. Le dépouillement des retours enregistrés devrait être achevé vers la fin du mois d'avril. Le document sera alors adapté en conséquence, puis publié par la CCGEO comme une recommandation (date visée: fin juin 2018 environ). Après la publication du rapport, on abordera le processus de définition d'un Géo-SIP (Submission Information Package).		

La version en allemand du rapport final est prête pour la consultation auprès des services spécialisés SIG des cantons. La version en français (traduite de l'allemand) est en cours de révision. Les retours enregistrés seront dépouillés à l'issue de la consultation, le document sera adapté en conséquence puis publié d'ici à mi-2019.

#### Des retards ont été enregistrés dans les mesures prévues pour 2018

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
I-04	<b>Soutien à la mise en place et à l'exploitation du cadastre RDPPF</b>	14.13	2016-2019
Situation initiale	Les cadastres RDPPF cantonaux seront mis en service au début 2020 au plus tard dans la Suisse entière. La haute surveillance et la conduite stratégique incombent à la Confédération. La mise en œuvre actuelle porte en elle un risque d'ingérence excessive de la Confédération dans des compétences cantonales, ses aspirations à la centralisation et à l'uniformisation pouvant par ailleurs nuire à l'efficacité de la mise en œuvre des cadastres au sein des cantons. L'échange entre ces derniers doit être encouragé et la poursuite du développement du cadastre doit tenir compte des souhaits de tous les cantons, pas uniquement de ceux émanant des cantons pilotes.		
Objectif	Les prescriptions de la Confédération pour le cadastre RDPPF sont établies en concertation avec les cantons. La mise en œuvre est efficace et la poursuite du développement s'effectue au bénéfice des cantons. L'échange entre les cantons fonctionne bien et conduit à des offres optimales pour le cadastre RDPPF.		
Coordination avec	CadastreSuisse Mensuration (swisstopo)		
Mesures pour 2018	Collaboration active au sein du groupe d'échange d'expériences entre la Confédération et les cantons, du groupe de travail chargé de la révision de l'ordonnance sur le cadastre RDPPF et du groupe de travail sur la stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023.		

	Encourager les échanges entre les cantons et exploiter les synergies. Fin du mandat de vérification confié lors de l'assemblée plénière de la DTAP.
--	--

Le mandat de vérification du cadastre RDPPF confié le 3 mars 2017 par la DTAP a pris fin le 2 mars 2018, date à laquelle le rapport final du 19 janvier 2018 a été approuvé par l'assemblée plénière de la DTAP. La CCGEO a participé activement au groupe de travail chargé de réviser l'ordonnance sur le cadastre RDPPF. Elle est également présente au sein du groupe de travail sur la stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023. Une demande pour un nouveau projet prioritaire «PP25 Concept marketing» a été déposée. Placé sous la responsabilité du canton de Lucerne, ce projet prévoit la participation d'autres cantons et du centre opérationnel de la CCGEO.

**Les mesures prévues pour 2018 ont été exécutées**

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
I-05	<b>Rénovation de <a href="http://www.geodonnees-de-base.ch">www.geodonnees-de-base.ch</a></b>	10.04	2016-2019
Situation initiale	Les catalogues de géodonnées de base de la Confédération, des cantons et des communes sont réunis et rendus accessibles à tous dans l'application geodonnees-de-base.ch. Cette dernière doit faire l'objet d'une comparaison avec les sources d'information existantes de la Confédération et des cantons et être renouvelée si nécessaire en fonction des résultats obtenus.		
Objectif	Les cantons peuvent gérer simplement leurs catalogues de géodonnées de base dans une application et les enrichir par des informations supplémentaires à des fins de contrôle. Les clients accèdent simplement à des informations à jour sur les géodonnées de base.		
Coordination avec	COSIG Comité de suivi Géoinformation		
Mesures pour 2018	Réaliser le projet commun COSIG-CCGEO dans le respect du cahier des charges établi. Réaliser une première version de l'application renouvelée ou de remplacement.		

Le projet commun avec COSIG a été initié et le cahier des charges rédigé. Un appel d'offres a été lancé (procédure sur invitation, cf. öBG, SRL n°733), mais les offres soumises étaient inadéquates. La procédure a donc été interrompue et relancée sous forme de procédure ouverte, si bien que le projet a pris plusieurs mois de retard. La procédure d'adjudication s'est achevée avec succès à la fin de l'année 2018. La mise en œuvre de la nouvelle application débute en février 2019.

**Les mesures prévues pour 2018 ont été exécutées**

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
I-06	<b>Vérification du site Internet de la CCGEO</b>	10.05	2017-2018
Situation initiale	Avec la fusion de la CIGEO et de la CCGEO, les deux sites Internet existants ont été fondus en un seul. Tout n'y est pas toujours parfaitement clair et la présentation aurait besoin d'être revue. Il est par exemple impossible d'intégrer des prises de position en lien avec la géoinformation (cf. I-02).		
Objectif	Le besoin d'un site Internet moderne étant reconnu, un concept ou un cahier des charges est établi puis mis en œuvre.		
Coordination avec	Direction de la DTAP		
Mesures pour 2018	Etablissement d'un concept ou d'un cahier des charges. Mise en œuvre du nouveau site Internet conformément aux besoins définis.		

Les exigences à respecter par un nouveau site Internet de la CCGEO ont été répertoriées et le cahier des charges a été rédigé. Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour déposer une offre (procédure

de gré à gré, cf. öBG, SRL n° 733) et les travaux couverts (rénovation et exploitation du site Internet) ont été adjugés à la fin du mois d'août 2018. Une première version du site était prête à la fin du mois d'octobre 2018 et des essais d'acceptation par les utilisateurs ont été effectués. Les retours recueillis à cette occasion ont été pris en compte et le site Internet rénové a été mis en ligne en janvier 2019.

☑ **L'action est terminée**

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
I-07	<b>Charte (lignes directrices) de la CCGEO</b>	10.02	2018
Situation initiale	La stratégie actuelle de la CCGEO a été élaborée il y a cinq ans et couvre encore l'année 2018. Durant les dernières années, le domaine de la géoinformation et la CCGEO se sont fortement développés depuis lors et ont gagné en importance. L'infrastructure d'agrégation des cantons (IA) dispose déjà de sa propre stratégie (2017 – 2020) et une stratégie en matière de géoinformation focalisée sur la Suisse est en cours d'élaboration sous l'égide de la Confédération. Une charte doit définir les liens que les différentes stratégies entretiennent entre elles ainsi que les axes de développement futurs de la CCGEO et de la géoinformation intercantonale.		
Objectif	Une charte permet de définir (à l'issue de débats internes) l'orientation et la poursuite du développement de la CCGEO ainsi que de la géoinformation au niveau intercantonal à la suite des modifications des conditions-cadre (comme la fusion avec la CIGEO, le libre accès aux données publiques [Open Government Data], l'infrastructure d'agrégation des cantons ou la collaboration avec la Confédération).		
Coordination avec	Cantons Direction de la DTAP		
Mesures pour 2018	Instauration d'un groupe de travail par le comité directeur, chargé d'établir une charte de la CCGEO. Organisation de la consultation de cette charte par les membres de la CCGEO.		

Un groupe de travail du comité directeur de la CCGEO a rédigé les lignes directrices en lui donnant un intitulé plus ouvert: «Lignes directrices et stratégie - Géoinformation intercantonale - 2019 à 2022». Les retours recueillis lors du workshop de Saint-Gall en octobre 2018, ceux émanant du comité de suivi Géoinformation et ceux issus de la consultation élargie conduite au début de l'année 2019 ont été pris en compte au mieux. Les lignes directrices doivent être adoptées lors de l'assemblée générale de la CCGEO le 14 mars 2019.

☑ **L'action est terminée**

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
I-08	<b>Normalisation du service «Datashop» (boutique de données)</b>	14.27	2018
Situation initiale	La mise à disposition de géodonnées par transfert de fichiers, selon une méthode simple et homogène dans la Suisse entière, ainsi que l'accès aux infrastructures de géodonnées des cantons et de la Confédération sont compliqués en raison du manque d'harmonisation des interfaces.		
Objectif	Il existe une interface de programmation (WEB-API) harmonisée au niveau de la Confédération et des cantons pour la mise à disposition et l'obtention de géodonnées par transfert de fichiers; c'est une norme eCH.		
Coordination avec	Cantons COSIG		
Mesures pour 2018	Analyse des exigences et rédaction des spécifications du service "Datashop". Elaboration de la norme (eCH). Consultation des cantons et de la Confédération.		

Dans le canton de Zurich, les données publiques sont en libre accès (OGD) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La mise à disposition d'une interface de programmation spécifique (API) pour l'obtention de données a été bien acceptée par le cercle des utilisateurs. La documentation du REST API est disponible dans sa version 1.0. Le canton de Zurich a analysé les besoins et les exigences sur cette base, avec le sou-

tion du centre opérationnel de la CCGEO. Les résultats sont présentés au comité directeur de la CCGEO et la suite du processus est définie.

☒ L'action est prolongée en 2019

## 2.2 Harmonisation et mise à disposition de géodonnées de base

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
H-03	<b>Positionnement de la CCGEO dans le domaine de la normalisation</b>	11.06	2016-2018
Situation initiale	L'association eCH vise à assurer la promotion, le développement et l'adoption de normes de cyberadministration (E-Government) dont certaines revêtent également de l'importance dans le contexte de la mise en œuvre de la LGéo. Des thèmes en lien avec la géoinformation sont traités ponctuellement dans les différents groupes spécialisés d'eCH et il manque un organe de coordination faisant progresser de manière ciblée les normes en rapport avec la géoinformation. En outre, l'OSIG a été mandatée pour lancer une analyse de l'organisation de la normalisation, à présent que la convention particulière régissant e-geo.ch a été dissoute.		
Objectif	Favoriser la poursuite coordonnée du développement des normes eCH et garantir la participation des services cantonaux de géoinformation et de la CCGEO.		
Coordination avec	OSIG COSIG		
Mesures pour 2018	Examiner la participation de la CCGEO à des groupes spécialisés d'eCH touchant à des thèmes en lien avec la géoinformation. Accompagner la réorganisation de la normalisation en matière de géoinformation en Suisse (cf. déclaration d'intention pour la succession d'e-geo.ch => mandat de l'OSIG).		

La discussion initiée par les cantons de Glaris et de Soleure à propos du pilotage d'INTERLIS touche également la normalisation dans le domaine de la géoinformation en Suisse. Selon le procès-verbal de la réunion du 9 mars 2018, le groupe spécialisé FG5 de l'OSIG doit être réorienté de façon à en assumer la conduite stratégique. Un nouveau groupe spécialisé Géoinformation d'eCH doit par ailleurs être formé. La situation doit toutefois être réévaluée, maintenant que le responsable du groupe spécialisé FG5 de l'OSIG s'est retiré. En accord avec COSIG, il faut pousser à une intensification des activités en 2019, de manière à parvenir à une conclusion d'ici à la fin de l'année 2019.

☒ L'action est prolongée en 2019

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
H-07	<b>Programme de mise en œuvre II (2016-2019)</b>	12.10/11/12/14	2016-2019
Situation initiale	Le programme II (2016-2019) a été défini sur la base du plan de mise en œuvre de la CCGEO. Il contient les géodonnées de base suivantes: - mensuration officielle MD.01 (ID 54.1 – 64.1) - plans d'affectation (ID73, 145, 157, 159) - cadastre des sites pollués (ID 116.1, 114.2) - exploitation agricole (ID 151, 153)		
Objectif	Mise à disposition dans les délais impartis, contrôlée et assurée dans la durée des géodonnées de base désignées via l'IA. Chacun des jeux de géodonnées de base concernés est placé sous la responsabilité d'un canton donné.		
Coordination avec	Cantons responsables (assumant un rôle directeur) COSIG Offices spécialisés compétents de la Confédération Conférences cantonales spécialisées compétentes		
Mesures pour 2018	Accompagner les travaux des cantons responsables. Assister les cantons pour l'intégration et la mise à disposition des géodonnées de base		

via l'infrastructure d'agrégation des cantons.

Le programme de mise en œuvre II court encore jusqu'à la fin de l'année 2019. Le dernier de ses thèmes a pu être mis à disposition sur l'infrastructure d'agrégation des cantons en 2018. Le thème de la mensuration officielle MD.01, qui a connu des retards imputables à des erreurs dans les outils de contrôle INTERLIS, a pu être achevé par le canton responsable et par le centre opérationnel de la CCGEO en 2018. Les cantons ont continuellement bénéficié du soutien du centre opérationnel de la CCGEO lors de l'intégration et de la mise à disposition des géodonnées de base via l'infrastructure d'agrégation des cantons.

**☑ Les mesures prévues pour 2018 ont été exécutées**

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
H-08	<b>Programme de mise en œuvre III (2017-2018)</b>	12.15/16/17	2017-2018
Situation initiale	Le présent programme III (2017-2018) a été défini sur la base du plan de mise en œuvre de la CCGEO. Il concerne des géodonnées de base présentant une structure simple et existant d'ores et déjà: <ul style="list-style-type: none"> <li>- zones de tranquillité pour la faune sauvage (ID 195.1, 195.2)</li> <li>- réserves forestières (ID 160.1)</li> <li>- itinéraires cantonaux pour convois exceptionnels (ID 184.1)</li> </ul>		
Objectif	Mise à disposition dans les délais impartis, contrôlée et assurée dans la durée des géodonnées de base désignées via l'IA. Chacun des jeux de géodonnées de base concernés est placé sous la responsabilité d'un canton donné.		
Coordination avec	Cantons responsables (assumant un rôle directeur) COSIG Offices spécialisés compétents de la Confédération Conférences cantonales spécialisées compétentes		
Mesures pour 2018	Initier et accompagner les travaux des cantons responsables. Assister les cantons pour l'intégration et la mise à disposition des géodonnées de base via l'infrastructure d'agrégation des cantons.		

Le programme de mise en œuvre III aurait dû être achevé à la fin de l'année 2018. Les thèmes des itinéraires cantonaux pour convois exceptionnels et des réserves forestières sont disponibles sur l'infrastructure d'agrégation des cantons. S'agissant des zones de tranquillité pour la faune sauvage, le projet du canton responsable a montré qu'il était nécessaire et judicieux d'adapter le modèle avant la mise en œuvre dans tous les cantons. Le modèle adapté sera mis en œuvre sur l'infrastructure d'agrégation après l'audition des cantons en 2019. En conséquence, le programme III a été prolongé d'un an, jusqu'à la fin de l'année 2019.

**☒ L'action est prolongée en 2019**

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
H-09	<b>Gestion des changements (Change Management) des MGDM</b>	11.07	2017-2018
Situation initiale	Des MGDM ont déjà été adoptés pour la moitié des 180 géodonnées de base. Des adaptations doivent cependant leur être apportées pour différentes raisons, par exemple lorsque la législation spécialisée évolue. De telles adaptations sont inévitables, mais elles impliquent une forte charge de travail, aussi bien dans les cantons qu'au niveau de l'infrastructure d'agrégation des cantons (IA).		
Objectif	La charge de travail requise pour procéder aux adaptations dans les cantons et au niveau de l'IA peut être minimisée. Les offices spécialisés compétents ont été sensibilisés au problème des modifications.		
Coordination avec	COSIG Cantons		

Mesures pour 2018	Participation à l'élaboration des processus et à la gestion des répercussions des adaptations d'un MGDM. Intégration des cantons à un atelier de travail (Workshop) de la CCGEO. Assistance pour le projet commun COSIG-CCGEO (conduite [lead]: COSIG). Les offices spécialisés compétents de la Confédération sont rendus attentifs aux répercussions des modifications.
-------------------	--

Le projet commun avec COSIG a en grande partie pu être élaboré en 2018. Un état intermédiaire a pu être présenté aux cantons lors du workshop de la CCGEO en été. Un projet de recommandation concernant la gestion des changements des MGDM a été rédigé et est en cours de traduction dans l'optique de l'audition des services spécialisés de la Confédération et des cantons. Un atelier de travail sera organisé à l'intention de ces services durant l'audition, au printemps 2019.

 **L'action est prolongée en 2019**

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
H-10	<b>Evaluation de la charge de travail que représentent les géodonnées de base pour les cantons</b>	12.18	2017-2018
Situation initiale	En vertu de la LGéo, les cantons doivent mettre à disposition les géodonnées de base désignées relevant de leur compétence. Aucune étude n'a porté, ni dans le cadre de l'élaboration de la LGéo, ni par la suite, sur l'ampleur de la charge de travail que cela représente pour eux et sur les moyens de mesurer la progression de la mise en œuvre.		
Objectif	L'évaluation va fournir une base permettant de mieux estimer la charge de travail que représente la mise en œuvre ainsi que les délais requis pour elle. Les données ainsi compilées serviront d'aide à la planification aux cantons et leur fourniront des arguments dans les négociations avec la Confédération (soutien financier et définition de priorités pour la mise en œuvre).		
Coordination avec	COSIG Cantons		
Mesures pour 2018	Préparation de l'enquête (objectifs, questionnaire, etc.) et validation par les services spécialisés SIG et les cantons. Collecte des réponses des cantons conformément au cahier des charges. Dépouillement et présentation des premiers résultats.		

Les travaux relatifs aux mesures prévues pour 2018 ont débuté. Les questions soulevées sont plus complexes que ce qui avait été anticipé. Une enquête pragmatique a eu lieu dans le cadre de l'évaluation du programme de mise en œuvre IV (2019-2022). L'analyse des résultats a révélé qu'une approche ciblée, sans réel surcroît de travail pour les cantons, devait être retenue. L'action est ainsi prolongée et mise en œuvre de manière pragmatique en 2019.

 **L'action est prolongée en 2019**

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
H-11	<b>Métadonnées pour géodonnées de base agrégées</b>	12.19	2017-2018
Situation initiale	Les géodonnées de base relevant de la compétence des cantons sont agrégées via l'infrastructure d'agrégation des cantons (IA) et mises à disposition pour une utilisation ultérieure. Les jeux de données agrégées ainsi que les géoservices de base mis à disposition en plus par l'IA doivent être décrits dans le catalogue national des géométadonnées. La forme sous laquelle ils doivent l'être reste à préciser.		
Objectif	La gestion des métadonnées par les cantons pour les géodonnées de base publiées via l'IA est définie. La gestion des métadonnées permet une saisie, une maintenance et une publication simples et efficaces des métadonnées par les services qui en ont la charge.		

Coordination avec	COSIG
Mesures pour 2018	Saisie des métadonnées requises au minimum (mandatory) pour les thèmes déjà mis en œuvre dans l'infrastructure d'agrégation des cantons. Définition des processus et des compétences pour les nouvelles saisies et l'actualisation.

Le rapport sur la gestion des métadonnées de l'infrastructure d'agrégation des cantons (IA) est publié sur le site Internet de la CCGEO et a été communiqué aux cantons<sup>1</sup>. Les métadonnées des offres de l'IA ont été publiées dans geocat.ch. La maintenance des métadonnées relatives aux offres de l'IA est assurée par le centre opérationnel. Les cantons peuvent associer leurs entrées de métadonnées avec celles de l'IA.

L'action est terminée

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
H-12	<b>Analyse et catalogue de mesures pour la couverture territoriale complète des géodonnées de base (cat. II/III)</b>	12.03	2018
Situation initiale	On considère qu'un programme de mise en œuvre est clos lorsque les conditions suivantes sont réunies: mise en œuvre de tous les thèmes par les cantons responsables, intégration des thèmes dans l'infrastructure d'agrégation des cantons (IA) par le centre opérationnel de la CCGEO et intégration des géodonnées de base correspondantes dans l'IA par deux cantons additionnelles au moins. Des mesures concrètes devraient être définies pour que la couverture territoriale soit complète au plan national.		
Objectif	Catalogue de mesures pour que les géodonnées de base relevant du droit fédéral et dont la compétence est attribuée aux cantons (annexe 1, OGéo) couvrent intégralement le territoire national.		
Coordination avec	Direction de la DTAP Cantons		
Mesures pour 2018	Rédiger un rapport, destiné à la direction de la DTAP, relatif aux mesures envisageables et obtenir au préalable l'acceptation des mesures par les cantons.		

Le rapport a été rédigé en vertu de divers retours. Les membres de la CCGEO, ceux du comité de suivi Géoinformation ainsi que les représentantes et les représentants de la Confédération ont été intégrés lors des deux journées du workshop de la CCGEO à Saint-Gall. La plupart des mesures sont déjà en cours de mise en œuvre.

L'action est terminée

### 2.3 Collaboration à la mise en place et à l'exploitation de l'INDG

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
N-03	<b>Extension des fonctions de l'infrastructure d'agrégation</b>	13.04	2016-2020
Situation initiale	Une contribution essentielle est apportée à l'INDG avec l'infrastructure d'agrégation des cantons et ces derniers sont déchargés d'une partie des tâches de mise à disposition qui leur incombent. L'exportation vers la Confédération et le lien avec l'INDG ne sont pas encore réalisés. La poursuite du développement de l'IA est définie dans la stratégie IA 2017-2020, avec l'aval des partenaires concernés.		
Objectif	L'infrastructure d'agrégation des cantons est étendue en s'appuyant sur les mesures figurant dans la stratégie IA 2017-2020.		
Coordination	Services spécialisés de la Confédération		

<sup>1</sup>[http://www.kkgeo.ch/application/files/3015/4288/3620/Bericht\\_Metadatenmanagement\\_AI\\_2017\\_FR.pdf](http://www.kkgeo.ch/application/files/3015/4288/3620/Bericht_Metadatenmanagement_AI_2017_FR.pdf)  
[dernier accès le 5 février 2019]

avec	COSIG
Mesures pour 2018	Développement et mise en service de la version 3.1 de l'IA. Initialisation (définition des exigences, calendrier des mises à jour [releases]) de la version suivante de l'IA. Vérification et garantie du respect des normes et des standards en vigueur.

La version 3.1 de l'infrastructure d'agrégation a été mise en ligne le 4 septembre 2018. La présentation et le guidage des utilisateurs ont été revus dans cette version, les processus du plan d'offre ont été numérisés et ceux de l'intégration de données ont été étendus. Les exigences applicables à la version suivante ont été définies et inscrites dans le calendrier des versions.

La mise en œuvre de la stratégie pour les années 2017 à 2020 a été examinée fin 2018. Elle suit le rythme prévu. Les mesures restantes pour les années 2019 et 2020 ont été priorisées et prévues. Le contrôle et la garantie de la satisfaction des normes en vigueur (ex.: eCH-0056: Profil d'application de géoservices) ont été reportés en accord avec COSIG et n'interviendront qu'en 2020.

#### ☑ Les mesures prévues pour 2018 ont été exécutées

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
N-04	<b>Clarifier les flux de données et les compétences avec COSIG</b>	13.02	2017-2018
Situation initiale	L'harmonisation, l'agrégation et la mise à disposition de géodonnées de base relevant du droit fédéral dont la compétence est attribuée aux cantons donnent lieu à des discussions récurrentes entre la CCGEO et COSIG portant sur leurs compétences respectives. La responsabilité des géodonnées fournies, harmonisées et agrégées selon le droit fédéral n'est pas réglementée de manière concluante.		
Objectif	Les tâches, les compétences et les responsabilités dans le cadre de la mise à disposition des géodonnées de base selon la LGéo sont clarifiées avec COSIG et bien spécifiées.		
Coordination avec	COSIG Offices spécialisés compétents de la Confédération		
Mesures pour 2018	Elaborer un document avec une compréhension commune des tâches, des compétences et des responsabilités en matière de flux de données. S'appuyer sur des exemples concrets: exploitation agricole, mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux, plans d'affectation et/ou zones de tranquillité pour la faune sauvage. Clarifier les compétences pour les géodonnées de base agrégées.		

Ce point à l'ordre du jour de toutes les réunions stratégiques entre COSIG et la CCGEO prend un tour toujours plus concret, à mesure que les cas de figure réels se multiplient. Parmi les points positifs, on citera le guide relatif à l'échange de données dans le domaine de l'exploitation agricole et le mandat confié à la CCGEO pour les mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux. L'action figure également dans le plan d'action Suisse numérique<sup>2</sup> du 5 septembre 2018 «Mise en place d'une organisation suisse pour le pilotage et la refonte de l'infrastructure nationale de géodonnées (INDG)».

#### ☒ L'action est prolongée en 2020

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
N-05	<b>Exploitation et financement de l'infrastructure d'agrégation</b>	13.04	2017-2018
Situation initiale	Au final, l'IA comprendra 90 jeux de géodonnées de base qu'elle mettra à disposition automatiquement, sous une forme actuelle et agrégée. L'organisation de l'exploitation est définie, en place et fonctionne bien. Le financement à long terme et donc l'exploitation assurée dans la durée ne sont pas encore garantis.		
Objectif	Garantie à long terme des ressources requises pour l'exploitation et la poursuite du		

<sup>2</sup> <https://www.bakom.admin.ch/bakom/fr/page-daccueil/suisse-numerique-et-internet/strategie-suisse-numerique.html> [dernier accès le 15 février 2019]



	développement de l'IA. Les prestations de base sont financées conjointement, tandis que les prestations supplémentaires le sont par ceux qui les demandent.
Coordination avec	Direction de la DTAP Offices spécialisés compétents de la Confédération COSIG
Mesures pour 2018	Achever le modèle de financement permettant une exploitation de l'IA assurée dans la durée (approbation comprise).

Le groupe de travail s'est réuni à cinq reprises et des aspects primordiaux de l'exploitation et du financement de l'infrastructure d'agrégation ont notamment pu être discutés. Le rapport final a pu être rédigé à l'issue de clarifications juridiques entreprises par swisstopo sur la base de questions soulevées par le groupe de travail. Il s'avère que le bénéfice retiré de l'infrastructure d'agrégation dépasse de très loin la charge de travail qui y est associée.

**Les mesures prévues pour 2018 ont été exécutées**

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
N-06	<b>Infrastructure d'agrégation: marketing et communication</b>	13.04	2018-2019
Situation initiale	L'infrastructure d'agrégation des cantons comprend les géodonnées de base relevant du droit fédéral dont la compétence est attribuée aux cantons. Il faut communiquer sur cette offre de géodonnées pour la commercialiser. Il s'agit d'informer les clients potentiels des possibilités offertes par l'infrastructure d'agrégation.		
Objectif	Un concept marketing (cf. notamment l'action N-05) existe pour l'infrastructure d'agrégation.		
Coordination avec	Direction de la DTAP COSIG, GCS		
Mesures pour 2018	Formation d'un groupe de travail. Elaboration d'un concept portant sur le marketing et la communication. Utiliser activement le GEOSummit comme support marketing.		

Le groupe de travail, composé de représentants du comité directeur de la CCGEO, de la direction et de la commission de l'exploitation de l'infrastructure d'agrégation des cantons (geodienst.ch) ainsi que du centre opérationnel de la CCGEO, a défini des aspects fondamentaux du concept marketing et de communication dès sa première réunion. L'élaboration du concept devrait pour l'essentiel avoir lieu en 2019, des synergies avec le projet prioritaire PP25 «Concept marketing» du cadastre RDPPF pouvant vraisemblablement être exploitées.

Le GEOSummit a été activement mis à profit pour promouvoir l'infrastructure d'agrégation qui y a été présentée lors de conférences et via un poster.

**Les mesures prévues pour 2018 ont été exécutées**

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
N-07	<b>Adaptation des modèles dans l'infrastructure d'agrégation des cantons</b>	13.04	2018-2019
Situation initiale	L'action H-09 définit la gestion des changements des MGDM. Tout changement apporté au MGDM d'une géodonnée de base relevant du droit fédéral dont la compétence est attribuée aux cantons entraîne une modification de l'infrastructure d'agrégation des cantons (IA). Un concept de gestion des adaptations des modèles dans l'IA doit être élaboré pour ces modifications. Dans ce contexte, tous les processus existants doivent également être testés afin de vérifier s'ils peuvent être optimisés.		
Objectif	Concept de gestion des modifications des MGDM dans l'IA. Mise en œuvre du concept.		
Coordination avec	Cantons COSIG		
Mesures pour 2018	Elaboration du concept. Collaboration étroite avec COSIG pour ce qui concerne l'action H-09.		

La «gestion des changements des offres» de l'infrastructure d'agrégation des cantons (IA) a été définie par un groupe de travail. Afin de bénéficier d'un large soutien au sein de la CCGEO, les questions centrales ont été débattues et clarifiées avec les membres lors du workshop du mois d'octobre. Les résultats intermédiaires de l'action H-09 (Gestion des changements (Change Management) des MGD) mis à disposition pour l'occasion ont servi de base pour cela. Des questions importantes concernant la communication et la collaboration durant le déroulement concret des modifications restent encore à clarifier avec COSIG. Un autre besoin existe encore pour l'IA, à savoir définir et introduire une «gestion des changements des infrastructures techniques» sur la base du processus de changement établi.

**Les mesures prévues pour 2018 ont été exécutées**

N°	Désignation	N° CCGEO	Période
N-08	<b>Données tramées (raster) dans l'infrastructure d'agrégation des cantons</b>	13.07/04	2018-2019
Situation initiale	La stratégie 2017 – 2020 de l'infrastructure d'agrégation des cantons (IA) se focalise sur l'offre de géodonnées de base des classes II et III qui sont des données vectorielles. Les données tramées sont prises en compte de manière implicite dans la vision de la stratégie de l'IA (au sens de la mise en œuvre des classes IV + V). Ce qui manque aujourd'hui, c'est un interlocuteur central pour l'obtention de données tramées dont la compétence est attribuée aux cantons. Le souhait de pouvoir proposer des géoservices pour des rasters est de plus en plus souvent exprimé lors de projets intercantonaux.		
Objectif	Les cantons peuvent proposer des géoservices pour des données tramées cantonales ou communales via l'IA.		
Coordination avec	Groupe de travail avec les cantons intéressés		
Mesures pour 2018	Un concept complet pour la mise à disposition de données tramées via l'IA est élaboré. Les principales questions de fond (besoins, utilité, définition des produits, financement, aspects organisationnels et techniques) doivent y trouver des réponses claires. Une phase pilote (mise en œuvre d'un prototype) est prévue parallèlement à la conception. Elle n'est pas couverte par le mandat de prestations et est financée par d'autres voies.		

Le groupe de travail s'est réuni quatre fois l'an passé et a présenté une première version du concept sommaire lors du workshop de la CCGEO à Saint-Gall en octobre 2018. Des questions de fond (définition de produits, aspects organisationnels et techniques) ont par ailleurs été débattues à cette occasion en petits groupes et les exigences ainsi que les besoins des cantons en matière de mise à disposition de données tramées via l'infrastructure d'agrégation des cantons (geodienste.ch) ont été recueillis. Les retours enregistrés ont été discutés au sein du groupe de travail et le concept sommaire a été adapté en conséquence. Le mode opératoire pour le projet pilote a été défini et un système est inclus pour tester la mise à disposition de données d'exemple de trois cantons.

**Les mesures prévues pour 2018 ont été exécutées**